

AFDEL : un contrat d'assurance 'par des éditeurs, pour des éditeurs'

« L'AFDEL a souhaité offrir aux éditeurs un contrat qui répond enfin à leurs besoins. La couverture des risques prend parfaitement en compte les spécificités de notre métier et ses évolutions, et propose des tarifs très compétitifs puisqu'elle a fait l'objet d'une négociation par l'AFDEL pour ses adhérents. »

Laurent Hénault, président de la Commission Métier de l'AFDEL et patron de W4, souligne la démarche inédite de l'association pour proposer à ses adhérents une solution d'assurance responsabilité civile spécifique adaptée à la profession.

Ce contrat couvre la réparation financière des préjudices subis par les clients des éditeurs, ainsi que les frais de défense des associés. De quoi mieux préserver la santé financière des éditeurs en cas de litige, couvrir les risques liés à leurs activités spécifiques, et sécuriser leurs clients et les tiers sur leur gestion des risques.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offre qui a été remporté par un assureur spécialisé, HISCOX.

Les spécificités du contrat AFDEL :Le contrat prévoit la couverture de risques spécifiques à la profession, dont la propriété intellectuelle (notamment contrefaçon de droits d'auteur), la transmission de virus, l'inadéquation aux besoins du client, les défauts de composants tiers, les défauts de fonctionnement, l'intrusions d'un tiers non autorisé dans les systèmes de l'éditeur, le reconstitution de données, les erreurs et insuffisances dans les prestations et les supports?L'AFDEL annonce des tarifs très compétitifs issus de la démarche collective de l'association qui a permis des réductions de primes substantielles quelle que soit la taille de l'entreprise (y compris les start-ups !).Les conditions de souscription ont été simplifiées, avec un formulaire et une prime annuelle forfaitaire. De plus, l'AFDEL affirme avoir mis en place une chaîne d'intervenants spécialisés 'software', sélectionnés sur leur connaissance du métier d'Editeur de Logiciel.Enfin, l'AFDEL assurera une veille permanente pour faire face aux évolutions, avec une réunion annuelle sur l'actualité des Risques RC et de la jurisprudence. Et un Flash infos sinistres trimestriel par emailing éclairera les adhérents sur les cas de sinistre susceptibles de les concerner.